

# PROCES-VERBAL et COMPTE RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE du 25 novembre 2025

**Présents :** Mrs et Mmes Gaëlle BRUN, Virginie BELLE, Frédéric DE AZEVEDO, Audrey FALBO Jean-Philippe DODE, Laurent PASCAL, Gérard POIRAUD, Michel ROMÉY, Brigitte VUILLOD, Gérard GUILLET.

**Excusés :** néant.

## ORDRE DU JOUR

### 1/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 21 octobre 2025 et désignation d'un secrétaire de séance

Le procès-verbal du conseil municipal du 21 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité.

Madame Brigitte VUILLOD est désignée secrétaire de séance.

### 2/ Adhésion au groupe du CDG38 concernant le tickets restaurant

Le CDG38 propose depuis 2011 un contrat cadre de prestations sous la forme de titres restaurant, afin de limiter les frais de gestion et d'accroître le nombre d'agents y ayant accès.

A compter du 1er janvier 2026, la société PLUXEE devient titulaire du nouveau contrat de titres restaurant. La commune avait donné mandat au CDG38 pour développer cette action et peut donc désormais adhérer à ce nouveau contrat en faveur des agents territoriaux.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- d'adhérer à ce nouveau contrat et de signer la convention d'adhésion au contrat cadre du CD38.

### 3/ Autorisation faite au Maire d'engager pour 2026 des dépenses nouvelles d'investissement dans la limite de 25% des dépenses d'investissement inscrites au budget 2025.

Considérant que pour permettre le règlement des premières dépenses d'investissement de l'exercice 2026, et dans l'attente du vote du budget primitif de l'exercice 2026, il est proposé au conseil d'autoriser le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025.

Cette autorisation s'entend pour les montants suivants sur les différents chapitres de dépenses d'investissement :

- Chap. 20 : immobilisations incorporelles :
- Chap. 21 : immobilisations corporelles :
- Chap. 23 : immobilisations en cours :

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- d'autoriser le Maire à engager des dépenses nouvelles d'investissement dans la limite de 25% des dépenses d'investissement inscrites au budget 2025.

### 4/ Point sur le dernier conseil d'école du 10 novembre 2025

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- de

### 5/ Point sur les travaux dur les réseaux d'eau potable et d'assainissement

Les travaux avancent bien, conformément au planning. Les équipes engagées dans ce chantier sont très professionnelles tant dans leur travail technique que dans la communication et l'information auprès des riverains.

### 6/ Points divers et organisation des manifestations et réunions publiques à venir

- **Date du prochain conseil municipal :** mardi 06 janvier 2026.

- **Evènements à venir :**

- samedi 29/11 : repas des anciens
- samedi 03/01 : Sainte barbe des Pompiers de Pont.
- vendredi 30/01 : voeux du maire

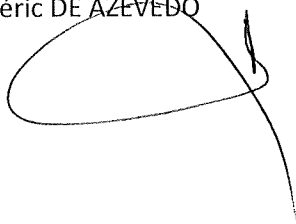
---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15

Procès-Verbal approuvé le 20 janvier 2026.

Le Maire,

Frédéric DE AZEVEDO



La secrétaire de séance,

Brigitte VUILLOD

